

UN MOT SUR LA SARDAIGNE.

Pendant que nos soi-disant régénérateurs nous entraînent, chaque jour, vers les déceptions que produisent leurs utopies, il n'est pas inutile de voir à l'œuvre d'autres peuples qui, sans bruit, sans ostentation, poursuivent leur course, et arrivent peu à peu au but que Dieu a assigné aux efforts de l'homme. On apprend ainsi qu'il n'est pas impossible de trouver ici-bas un vrai bonheur. Sous ce rapport, la Sardaigne nous offre l'exemple d'une perfection progressive que stimulent la dévotion, les lumières et les vertus de son roi. On en jugera par les fragmens suivans d'une lettre qu'un voyageur français a adressée à l'Univers :

“ Si les hommes, dit ce correspondant, savaient se contenter de ce qu'ils ont, le Piémont devrait être l'un des états les plus heureux du monde. La religion y fait sentir sa douce influence ; le roi et son peuple sont chrétiens, moyen puissant de félicité, puisque l'homme religieux sait restreindre ses desirs à un cercle de besoins raisonnables et légitimes.

“ On ne jouit point, en Piémont, des avantages du gouvernement parlementaire, on a même la faiblesse d'esprit de se moquer des misérables intrigues qui absorbent le tems de nos législateurs. Si Rousseau revenait au monde, n'entendant point de bruit dans ce petit état, il dirait que le peuple y est dans l'esclavage. Rassurez-vous ; la société y possède une liberté sage et suffisante, les charges sont accessibles à tous, les droits des habitans sont garantis.

“ Le roi Charles-Albert a su acquérir une grande popularité, sans déroger à cette noblesse que doit garder la majesté royale. Sa taille est élevée, et il a dans ses manières de la grace et de la dignité. Les qualités de son cœur et de son esprit répondent à ces avantages extérieurs. Il est impossible de rendre autrement que par un mot la belle nature de son âme : Charles-Albert est un saint. Il est saint comme on doit l'être sur le trône, et, dans ce mot, je veux que vous compreniez toutes les qualités qui font les bons rois.

“ J'ai été admis à visiter le palais : l'une des premières salles que l'on m'a fait montrer est la salle d'audience. Quelles sont donc les personnes admises dans ce salon royal ? Toutes celles qui se sont fait inscrire pour avoir droit d'entrer. Deux fois par semaine, et pendant plusieurs heures, les plus petits d'entre le peuple, aussi bien que les nobles, les magistrats et les industriels, ont leur entrée libre. C'est là que l'on va solliciter une grâce ou présenter les fruits de son industrie et de son travail. Là, on n'a pas honte d'avouer une misère honnête et de verser son secret dans le sein de la royauté. Le prince qui se trouve ainsi face à face avec les plaintes et les exigences de l'humanité, sait connaître et satisfaire les nécessités de son époque.

“ Mais, premièrement, le roi n'oublie pas que l'accomplissement des devoirs que nous impose la religion est un besoin des peuples et des princes. Sur cette salle d'audience, s'ouvre une chapelle où il entend la messe tous les matins ; chaque dimanche, il s'approche de la sainte table. Ces détails sont publics, et pourquoil le roi chercherait-il à les cacher ? Ce n'est pas en vain qu'il a mis en tête du nouveau Code : “ Le roi s'honore d'être le protecteur de la religion. ” La salle où il tient conseil avec ses ministres est ornée des portraits des personnes de la famille royale qui sont au nombre des bienheureux ou des saints : on en compte huit ou neuf, et parmi ces saints personnages on remarque la bienheureuse Clotilde, sœur de Louis XVI, reine de Sardaigne, morte à Naples en 1802.

“ Si le roi de Sardaigne prend de si bons moyens, il les met en œuvre pour réussir dans la tâche que la Providence lui a confiée. Son règne sera une époque remarquable dans l'histoire du Piémont. Son dévouement personnel s'est fait assez connaître en plusieurs occasions éclatantes. Un incendie considérable se déclara, une nuit, dans Turin ; on vit le roi accourir, et veiller à la prompt organisation des secours. Lorsque le choléra sévit dans ses états, il se transporta sur les lieux les plus maltraités, à Alexandrie, à Gênes et par sa présence il rassura les esprits, maintint tout le monde à son poste, et soulagea de son pouvoir les populations consternées.

“ Mais ce qui conservera la mémoire de ce règne, c'est l'ordre introduit dans la législation. Notre code civil, auquel on a fait subir des changemens réclamés par la science, par l'esprit du pays et par la religion catholique, est devenu la loi unique et générale du royaume de Sardaigne. Les dérogations au code portent principalement sur l'article du mariage. On ne peut ici contracter mariage que devant le prêtre revêtu, en cette occasion, des pouvoirs religieux et civils. S'il s'agit de protestans ou de juifs, ils font seulement leur déclaration au prêtre, qui les inscrit sur un registre à part.

“ Le code civil et le code pénal ont déjà force de loi en Piémont. On travaille au code de commerce qui paraîtra bientôt. Mais comment se fait la loi, s'il n'y a ni chambre des pairs, ni chambre des députés ? Les ministres, après en avoir délibéré avec le roi, présentent le projet au conseil-d'état qui en prend connaissance et l'envoie aux trois sénats du royaume. Ces sénats sont nos cours royales de France dans l'ordre civil ; mais, de plus, ils ont la fonction politique de concourir à la formation de la loi. Après qu'ils ont révisé le projet, les sénats le renvoient au conseil-d'état, puis, le roi sanctionne la loi et la fait de nouveau passer aux sénats pour l'entérinement. Si le conseil-d'état a maintenu quelque contravention aux usages et aux lois du royaume, les sénats peuvent se refuser à enregistrer et adresser au roi des remontrances. Vous voyez là un pouvoir ancien qui a survécu aux révolutions. Mais ce qu'il y a d'heureux, ce me semble, dans la combinaison dont je parle, c'est que le sénat de Turin n'a point, comme notre ancien parlement de Paris, un privilège exclusif, excellent moyen pour tout perdre.

“ Quant à la manière d'appliquer la loi, elle est à peu près la même qu'en France. Bien que le patriciat ait conservé ici ses richesses et la faculté d'élever des majorats, il n'en est pas moins justiciable des mêmes tribunaux que le peuple. Or, ces tribunaux sont, en grande majorité, composés de personnes qui n'appartiennent pas à la noblesse.

“ Vous croirez sans peine au grand développement de l'instruction publique dans un pays religieux. Les frères des écoles chrétiennes ont dans Turin et dans plusieurs autres villes, différentes écoles primaires ; ils tiennent, en outre, aux frais de la ville de Turin, une école supérieure où l'on poursuit les études commencées dans les classes du premier degré, et où l'on apprend même, pendant un an, la langue française. Au sortir de l'école, les enfans des pauvres subissent un examen, et les plus forts sont admis à l'œuvre royale ; ils y sont nourris, entretenus, et apprennent un métier gratis. L'instruction secondaire se donne gratuitement aux externes dans les collèges royaux.

“ Si les habitans du Piémont n'ont pas atteint dans les beaux-arts la même perfection que les autres peuples d'Italie, ils les devancent dans la carrière des sciences et de l'histoire. Turin est le centre actif des productions savantes que la haute Italie vient faire refluer dans son sein. Le nom du docte abbé Peyron est devenu européen.

“ La bibliothèque publique est riche en manuscrits : sous ses portiques grandioses, on a rangé avec ordre une foule de pierres tumulaires romaines. On voit sur un bas-relief un homme qui conduit un char attelé de deux mules, et chargé d'un tonneau. Ce furent les Gaulois qui enseignèrent aux Romains l'art de faire les tonneaux. Or, je suis encore ici chez des Gaulois. Le paysan piémontais n'a rien qui le distingue beaucoup du paysan français. Ils sont Gaulois l'un et l'autre ; mêmes traits, même ensemble de physionomie, même langage à peu près que dans notre Province. Les autres classes de la société sont restées elles-mêmes, à moitié françaises. On ne sait l'italien, en Piémont, que parce qu'on veut bien se donner la peine de l'apprendre ; aussi, dans les salons, ne parle-t-on jamais que français. L'habitant de la province, qui apparaît dans la capitale avec son patois ou son mauvais italien qu'il prononce mal, passe pour un brave homme qui ne sait pas vivre. Dans les écoles supérieures élémentaires, les frères enseignent à leurs élèves l'italien pendant deux ou trois ans, puis le français pendant un an. Ces connaissances sont indispensables pour le commerce. J'ai trouvé à Turin une politesse, une urbanité tout-à-fait françaises. Il est impossible de trouver hors de France plus de cordialité et une réception plus aimable qu'à Turin, et, en général, dans la haute Italie.

“ Tel que la Providence l'a constitué, le Piémont est un pays fort heureux. Turin a un roi au lieu d'un préfet impérial, et le pays ne peut manquer de gagner à cet échange. Ce prince protège activement les sciences, les arts et les intérêts du commerce et de l'industrie. Tout prospère dans ce petit état. La royauté y a gardé toute sa puissance, mais dans de justes limites, et elle use de son pouvoir pour faire le bien. La censure existe ; mais trouvera-t-on mauvais que ce pays ne soit pas, comme le nôtre, travaillé par des idées bizarres et pitoyables, bien que soutenues par des hommes de talent ? Trouvera-t-on mauvais que les bibliothèques piémontaises soient vides de romans absurdes ou immoraux qui corrompent jusqu'aux habitans de nos campagnes ? Non certes.

“ Les établissemens de charité sont nombreux à Turin, les hôpitaux, ri-